

**Equipements Mi-lourds (DIM et SESAME) 2015****22<sup>ème</sup> appel à projets**

Le texte et le dossier de candidature à cet appel à projets sont téléchargeables sur :

<http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets>

Le présent appel à projets s'adresse aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur relevant du secteur public et parapublic, ou privés à but non lucratif.

Il doit permettre aux équipes candidates de préparer un dossier de demande de subvention d'équipement auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre des dispositifs régionaux « équipements mi-lourds DIM et inter-DIM » et « Soutien aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux – SESAME ».

- 1) Les Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) visent à fédérer les scientifiques franciliens autour de sujets de recherche sur lesquels notre Région est riche en compétences et en potentiels.

Les DIM labellisés pour la période 2012-2015 sont les suivants :

- Agrosociétés, écologie des territoires, alimentation ;
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie ;
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation ;
- Cancérologie ;
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète ;
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition ;
- Défis analytiques, du concept au système ;
- Des atomes froids aux nanosciences ;
- Développement soutenable ;
- Genre, inégalités, discriminations ;
- Innovation, sciences, techniques, société ;
- Mathématiques ;
- Oxydes multifonctionnels ;
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal ;
- Problématiques transversales aux systèmes complexes ;
- Travail et souffrance au travail.

- 2) Le dispositif SESAME intervient en soutien des équipes scientifiques franciliennes pour l'acquisition de moyens expérimentaux « mi-lourds ». Il est ouvert à toutes les thématiques scientifiques hors Domaines d'intérêt majeur (DIM).

## Présentation

Par son intervention, dès 1993 dans le cadre du dispositif SESAME et depuis 2005 avec la politique de Domaines d'intérêt majeur (DIM), le Conseil régional a privilégié le soutien aux démarches coopératives, aux projets mutualisés et à l'émergence de réseaux collaboratifs de dimension régionale entre équipes franciliennes. En particulier, les DIM ont permis de concentrer l'intervention régionale sur des domaines où notre Région est riche en potentiels. La Région entend de cette façon jouer un rôle de catalyseur d'initiatives et faciliter les interactions pour permettre la confrontation de savoirs, les échanges d'expériences, la pluridisciplinarité ainsi que le renforcement de la visibilité internationale du potentiel francilien.

Les équipements disponibles dans les laboratoires et tout particulièrement les plateformes de recherche fédératrices et ouvertes largement à la communauté scientifique francilienne, mais aussi nationale et internationale, ont un rôle de tout premier plan à jouer dans la réalisation de ces objectifs.

Les Assises régionales de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation organisées en juillet 2010 ont confirmé la volonté de la Région Ile-de-France d'intervenir en soutien à l'équipement des laboratoires franciliens pour la période 2011-2016. Les principes de coopération et de mutualisation des moyens en sortent renforcés puisqu'il est désormais possible, et même encouragé, que des projets déposés par les équipes de recherche relevant, même partiellement, de plusieurs des 16 DIM soient présentés, notamment en réservant une proportion significative de l'enveloppe budgétaire régionale pour le financement de projets « inter-DIM »<sup>1</sup>.

Ainsi, le présent appel à projets doit permettre d'orienter les candidats souhaitant présenter un projet quel que soit le cas de figure suivant :

- **Le projet relève exclusivement de l'un des 16 DIM** : le dossier de candidature est à déposer directement auprès de la structure coordinatrice du DIM concerné (cf. point V) ;
- **Le projet relève pour partie seulement de l'un ou de plusieurs des 16 DIM** : le dossier de candidature, de modèle unique, est à déposer auprès de chacun des DIM concernés, soit autant d'envois que de DIM potentiellement concernés (cf. point V) ;
- **Le projet ne relève d'aucun des 16 DIM** : le dossier de candidature est à déposer directement auprès des services régionaux dans le cadre de la procédure SESAME (cf. point VI).

L'un des principes fondamentaux de l'intervention régionale étant le co-financement, il est vivement recommandé de disposer d'engagements fermes de la part des partenaires financiers identifiés.

Ne sont soumis à cette procédure que les projets d'investissement dont le coût total prévisionnel est compris entre 200 000 € et 5 000 000€ H.T. Pour les équipements d'un coût inférieur, certains DIM proposent des possibilités de financement selon des procédures propres à chacun d'entre eux.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire de projets dont les thématiques de recherche relèvent de plusieurs des DIM régionaux.

## **I. OBJECTIFS**

Le soutien de la Région à l'équipement scientifique permet de **cofinancer des projets de recherche novateurs**, menés dans les laboratoires **franciliens**, nécessitant un investissement matériel d'une certaine envergure.

L'appel à projets « équipements mi-lourds » (DIM et SESAME) a pour ambition de :

- permettre le **développement de dispositifs de recherche ambitieux** ;
- favoriser les **interactions entre équipes** d'organismes de recherche différents. L'implication dans un même projet de plusieurs institutions de recherche franciliennes est vivement encouragée ;
- **stimuler l'interdisciplinarité** et le développement de programmes de recherche entre équipes de disciplines scientifiques différentes ;
- renforcer **l'attractivité et la place des équipes franciliennes** sur la scène internationale.

Les projets **d'équipements dans les domaines des lettres et sciences humaines et sociales (LSHS) sont éligibles** au présent appel à projets (ex : centre de ressources, plateformes numériques de recherche de données...).

## **II. CRITERES D'ELIGIBILITE**

L'appel à projets « équipements mi-lourds » (DIM et SESAME) s'adresse aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur relevant du secteur public et parapublic, ou privés à but non lucratif.

Il est ouvert à toutes les disciplines scientifiques.

Toutefois, une distinction est à opérer entre :

- les projets relevant pour tout ou partie de l'un ou plusieurs des 16 Domaines d'Intérêt Majeur,
- les projets qui ne relèvent d'aucun de ces domaines.

Les premiers relèvent de la procédure « équipements mi-lourds DIM et inter-DIM » décrite au point V. et bénéficient d'une enveloppe budgétaire spécifique, tandis que les seconds relèvent du dispositif régional SESAME, dont les étapes de sélection sont décrites au point VI et qui dispose d'une enveloppe budgétaire distincte.

Pour ce qui est des projets de construction ou de rénovation de bâtiments, seuls les projets **inter-DIM** sont éligibles, à condition de s'inscrire dans les orientations fixées par le Grenelle de l'environnement en matière de performance énergétique. En particulier, chaque bâtiment de recherche bénéficiant d'un financement régional doit respecter le standard basse consommation Effinergie – BBC, en application de la nouvelle réglementation thermique RT 2012 qui s'applique à l'ensemble des constructions nouvelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **III. ASSIETTES RETENUES**

Sont éligibles aux co-financements régionaux « équipement mi-lourd DIM et inter-DIM » et SESAME les équipements dont la valeur unitaire est comprise entre 200 000 € et 5 000 000 € H.T. ou les appareils d'un coût unitaire moindre mais utilisés pour la réalisation d'un dispositif de recherche dont le montage complet se place dans la fourchette de prix précitée.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'acquisition ou l'exploitation des équipements scientifiques (fournitures et ordinateurs de bureau, consommables et petit matériel de laboratoire, fluides, produits chimiques et matières premières, frais de personnel...) ne sont pas éligibles au soutien régional.

En cas de soutien régional validé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional, ne sont éligibles que les dépenses réalisées après la date de lancement du présent appel à projets.

**Le taux maximum d'intervention régionale pour l'acquisition des équipements s'élève à 66% du montant H.T. du coût total du projet. Dans tous les cas, le taux d'intervention retenu par la Région peut être inférieur.**

L'établissement qui sollicitera la subvention régionale ainsi que le(s) laboratoire(s) dans le(s)quel(s) seront installés les équipements cofinancés par la Région devront impérativement être localisés en Ile-de-France. Une dérogation exceptionnelle pour une localisation hors Ile-de-France de l'équipement pourra être accordée après évaluation au cas par cas pour des équipements qui s'inscrivent sur une plateforme d'expérimentation internationale (dont l'équivalent n'existe pas en Ile-de-France) dans la mesure où ils restent la propriété d'un organisme francilien.

### **IV. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

Pour les dispositifs « équipements mi-lourds (DIM et SESAME) », les projets soumis seront évalués et sélectionnés à l'aune des critères suivants :

- Intérêt scientifique,
- Originalité/caractère innovant,
- Faisabilité du projet,
- Interdisciplinarité,
- Caractère fédérateur,
- Qualité des équipes,
- Urgence du projet,
- Garantie de co-financement, équilibre du budget, solidité du plan de financement et adéquation avec le calendrier de réalisation,
- Adéquation entre le matériel demandé et le(s) projet(s) associé(s),
- Conditions d'utilisation des équipements (personnel et budget),
- Pertinence de l'équipement au regard du projet scientifique, de l'existant et des équipements similaires en Ile-de-France,
- **Et pour les équipements mi-lourds DIM et inter-DIM** : Intérêt pour la communauté du ou des DIMs concernés et adéquation avec les axes thématiques du ou des DIM concernés,
- **Répartition territoriale des équipements.**

Le nombre de projets retenus ainsi que le taux d'intervention appliqué à chacun d'entre eux seront fonction de la qualité des projets proposés et des budgets disponibles alloués à chacun des deux dispositifs.

Une attention particulière sera portée à la solidité du plan de financement. Seront fortement privilégiés les projets pour lesquels, sur la base des documents justificatifs fournis à l'appui du dossier de candidature, **au moins une partie du financement hors part Région est acquise de manière certaine.**

## **V. PROCEDURE EQUIPEMENT MI-LOURD DIM ET INTER-DIM**

**Dans le cadre du dispositif « équipements mi-lourds DIM et inter-DIM », les dossiers devront être et présentés par une équipe de recherche, coordinatrice du projet, tout en étant visés par la présidence ou la direction générale des institutions candidates au présent appel à projets.**

- 1) L'équipe de recherche qui coordonne le projet le dépose auprès de chacun des DIM dont il relève. Ainsi, le porteur de projet devra soumettre autant de candidatures (selon un modèle unique) que de DIM concerné(s), selon les modalités de soumission définies par chaque DIM. Dans le cas des projets relevant de plusieurs DIM, le porteur de projet identifie le DIM dit « principal » dont il estime relever prioritairement ainsi que le ou les DIM « secondaires ».
- 2) Les dossiers sont évalués et classés par le jury du DIM principal (les DIM secondaires donnant un avis d'opportunité), puis sélectionnés par le Conseil scientifique régional. Des auditions pourront être organisées par le DIM « principal » et/ou par le Conseil scientifique régional.
- 3) **Le soutien de la Région aux projets sélectionnés devra être approuvé par délibération de la Commission permanente** du Conseil régional d'Ile-de-France.
- 4) Après le vote des élus lors de la Commission permanente, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale est signée entre l'établissement bénéficiaire et l'organisme gestionnaire du DIM « principal » dont il relève.

## **VI. PROCEDURE SESAME**

**Dans le cadre du dispositif SESAME, les dossiers devront être visés et présentés par la présidence ou la direction générale des institutions candidates au présent appel à projets.**

- 1) L'équipe (les équipes) de recherche francilienne(s) candidate(s) soumet(tent) son (leur) projet de recherche à la direction générale (présidence) de l'établissement de recherche choisi pour présenter le projet à la Région Ile-de-France.

- 2) La direction générale/présidence de l'établissement présélectionne **au maximum deux projets** (sans ordre de priorité) qu'elle soumet à la Région Ile-de-France, sous la forme d'un dossier de candidature dûment renseigné, au plus tard le **6 mars 2015 à 16h**, cachet de la poste faisant foi. Le CEA et le CNRS peuvent présenter au maximum un projet par Institut (CNRS) ou direction scientifique (CEA). **Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.**
- 3) Les dossiers sont évalués puis sélectionnés par un **jury de sélection pluridisciplinaire et paritaire**, composé d'experts indépendants et validé par le Conseil scientifique régional.
- 4) **Le soutien aux projets retenus par le jury devra être validé par délibération de la Commission permanente** du Conseil régional d'Ile-de-France.
- 5) Après vote par les élus lors de la Commission permanente, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale est signée entre l'établissement bénéficiaire et la Région Ile-de-France.

## **VII. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Dans le cadre de l'appel à projets « équipements mi-lourds (DIM et SESAME) », le dossier de candidature sera composé des éléments suivants :

- **Le dossier intitulé « EQPT2015\_Dossier » dûment renseigné**, à télécharger sur le site Internet de la Région (<http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets>) ou sur les sites des DIM concernés, comprenant notamment la fiche résumée du projet scientifique, la fiche de proposition d'experts et la fiche de renseignements administratifs.
- **Un dossier scientifique** de 20 pages maximum comprenant :
  - Une présentation du projet scientifique en soulignant sa finalité,
  - La description de l'équipe ou des équipes concernée(s) et leur positionnement au sein d'un département ou d'une entité,
  - La situation de la problématique abordée aux niveaux national et international,
  - La liste des utilisateurs potentiels de l'équipement (porteur du projet, autres laboratoires franciliens ou non, industriels, étudiants,...) ainsi que l'explicitation de l'intérêt de l'équipement pour chaque type d'utilisateur,
  - S'il s'agit d'une plate-forme mutualisée ou d'un plateau technique, expliciter les moyens humains qui seront affectés à son fonctionnement, ainsi que les modalités pour accéder à ses services, notamment pour les équipes externes,
  - Une description de l'impact de l'équipement sur le potentiel scientifique et technologique francilien,
  - Une description de l'incidence de l'équipement sur la formation des chercheurs,

- Le cas échéant, une description de l'intérêt économique du projet pour la région Ile-de-France ou de son potentiel d'utilisation dans le cadre de manifestations de sensibilisation du grand public à la recherche scientifique,
  - Une liste de cinq publications les plus pertinentes des deux dernières années des équipes impliquées dans le projet.
- **Les éléments budgétaires suivants, en accompagnement du budget prévisionnel à compléter en page 8 du dossier de candidature :**
    - Les lettres d'engagement des co-financeurs avérés du projet,
    - les devis des équipements, une présentation des contributions déjà acquises ainsi que des contributions sollicitées non acquises et la déclinaison par institution partenaire.
  - **Une déclaration sur l'honneur attestant que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande/d'un soutien** dans le cadre d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité, de l'appel à projets équipements de Génopôle ou au Contrat de projets 2015-2020 (qu'il soit ou non soutenu par la Région),
  - **Un RIB ou un RIP** de l'établissement de recherche devant percevoir la subvention.
  - **Une version électronique du tableau Excel « Recap\_Projet\_EQPT2015 »** dûment renseigné.

Le dossier peut être complété par tout élément jugé pertinent par le porteur de projet.

## **VIII. SOUMISSION DES DOSSIERS**

**DATE LIMITE DE DEPOT DES PROJETS** : 6 mars 2015 à 16h

Tout dossier reçu incomplet sera considéré comme non éligible.

### **PROCEDURES DE SOUMISSION :**

Pour les projets relevant pour tout ou partie des DIM régionaux :

Ils relèvent de la procédure « **équipements mi-lourds DIM** ». Les dossiers de candidature doivent être transmis selon les modalités de soumission propres à chacun des DIM concernés (cf. liste des sites dans le tableau en annexe).

Pour les projets ne relevant d'aucun des 16 DIM

Ils relèvent de la procédure **SESAME**. Les dossiers de candidature doivent être déposés directement auprès de la Région selon les modalités suivantes : **1 exemplaire papier, accompagnés d'une version numérique sur CD-ROM conforme à la version papier**, dont le contenu fera autorité, à envoyer à l'adresse ci-après.

Il est également demandé que le tableau signalétique Excel « **Recap\_projet\_EQPT2015** », à télécharger sur le site Internet de la Région, soit renseigné et adressé à [equipementlabo@iledefrance.fr](mailto:equipementlabo@iledefrance.fr) au plus tard le **6 mars 2015 à 16h**.

**CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE**

à l'attention du *Service du développement de la Recherche*

**Unité Développement  
Direction de la Recherche et de l'Enseignement supérieur  
Appel à projets SESAME 2015**

*142, rue du Bac - CS40727  
75007 Paris*

(en cas de livraison veuillez faire porter les dossiers au 142, rue du Bac, 4<sup>ème</sup> étage, 75007 PARIS de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, merci d'envoyer un courriel à :

[equipementlabo@iledefrance.fr](mailto:equipementlabo@iledefrance.fr)

**ou n°Azur 0810 18 18 18 (prix d'un appel local)**



**ANNEXE N°1 : Liste et contacts des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) de la Région Ile-de-France**

	<b>Thèmes labélisés en Domaines d'intérêt majeur</b>	<b>Réseaux fédérateurs</b>
1	Agrosciences, Ecologie des territoires, Alimentation	<a href="#">ASTrEA</a>
2	Astrophysique et conditions d'apparition de la vie	<a href="#">ACAV</a>
3	Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation	<a href="#">Biothérapies</a>
4	Cancérologie	<a href="#">Cancéropôle Ile-de-France</a>
5	Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète	<a href="#">CORDDIM</a>
6	Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition	<a href="#">Cerveau et pensée</a>
7	Défis analytiques, du concept au système	<a href="#">Analytics</a>
8	Des atomes ultra-froids aux nanosciences	<a href="#">Nano-K</a>
9	Développement soutenable	<a href="#">Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable (R2DS)</a>
10	Genre, inégalités, discriminations	<a href="#">GID</a>
11	Innovation, sciences, techniques, société	<a href="#">IS<sub>2</sub>IT</a>
12	Mathématiques	<a href="#">Réseau de recherche en mathématiques d'Ile-de-France (RDM-IDF)</a>
13	Oxydes Multifonctionnels	<a href="#">OxyMORE</a>
14	Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal	<a href="#">Malinf</a>
15	Problématiques transversales aux systèmes complexes	<a href="#">Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France (ISC-PIF)</a>
16	Travail et souffrance au travail	<a href="#">GESTES</a>